

LAVELEYE (DE) (*Émile*), Économiste et écrivain politique (Bruges, 5.4.1822 — Doyon, 2. 1.1892).

En Émile de Laveleye, la Belgique a possédé au XIX^{me} siècle un écrivain politique, un économiste et un publiciste de réputation européenne. Son influence, sans doute, ne devait pas être fort durable : on reconnut vite dans sa pensée plus d'élégance que d'originalité. Mais de son temps, son œuvre connut un rayonnement considérable. Ses *Éléments d'économie politique* furent traduits en anglais, en néerlandais, en italien, en tchèque, en polonais, en portugais, en bulgare et en japonais. L'article célèbre sur *Le protestantisme et le catholicisme dans leurs rapports avec la liberté et la prospérité des peuples* fut répandu dans toutes les langues pour écraser — ou soi-disant — l'Église catholique.

Son histoire, a-t-on dit, a été celle de ses livres. La vie de Laveleye, en effet, a été sans accidents. Naissance dans un milieu de bonne bourgeoisie, à Bruges, en 1822. Études de philosophie à l'Université de Louvain, de droit à l'Université de Gand. Années studieuses, à Gand, où il est « un peu avocat et beaucoup homme de lettres », et fréquente le groupe, tout fermentant d'idées, de François Huet. En 1863, nomination à la chaire d'économie politique de l'Université de Liège. A Liège, de Laveleye sera un professeur écouté, mais plus qu'à sa chaire, c'est à sa production scientifique qu'il devra sa réputation. Cette production est d'une abondance qui étonne et elle couvre des domaines étonnamment variés : l'économie politique avec les *Éléments*, et spécialement l'économie rurale avec les *Études d'économie rurale*, et l'étude du problème de la propriété avec la *Propriété et ses formes primitives* — le livre de Laveleye qui est peut-être marqué de la pensée la plus personnelle ; l'étude des doctrines avec le *Socialisme contemporain* ; la science politique avec l'*Essai sur les formes de gouvernement dans les sociétés modernes* et le *Gouvernement dans la démocratie* ; l'analyse des problèmes contemporains dans les grands livres rapportés de ses voyages : *La Prusse et l'Autriche depuis Sadowa*, *Lettres d'Italie*, *La péninsule des Balkans*, etc. ; sans compter l'histoire (représentée par deux volumes de jeunesse sur *l'Histoire des rois francs*), l'histoire de la littérature (représentée notamment par des travaux sur la littérature provençale et sur les *Niebelungen*), la morale, la politique, etc. En plus de ses ouvrages, de Laveleye apportait une collaboration régulière à de grandes revues, et notamment à la *Revue des Deux Mondes*, où sa signature se retrouva pendant près de trente ans. Grand voyageur, correspondant attentif, il avait noué des rapports intellectuels avec une foule de personnalités étrangères ; comme l'a écrit Ernest Mahaim, « à un moment donné » de sa vie, Émile de Laveleye était peut-être « l'homme de l'Europe en relations avec le plus » de personnalités marquantes dans la politique, « les sciences et les lettres ». Un caractère, dont chacun s'est plu à vanter autant la rectitude que l'aménité, rendait l'homme particulièrement attachant.

Dans le domaine colonial — celui qui doit nous retenir spécialement ici, — de Laveleye nous apparaît sous un jour assez paradoxal : il a été un doctrinaire de l'anticolonialisme — le plus grand, le plus décidé et le plus talentueux sans doute dans la Belgique du XIX^{me} siècle, — mais ce doctrinaire de l'anticolonialisme a apporté une aide efficace à l'entreprise coloniale de Léopold II. Pour apercevoir ce paradoxe, et pour tenter de le dénouer, il faut se référer aux textes.

La doctrine, d'abord. Nous la voyons se former chez de Laveleye aux environs de 1869 — tout au moins avec la précision qu'elle devait revêtir par la suite. A cette époque, nous dit-il lui-même, « on recommença en Bel-

gique à s'occuper de l'objet de créer des colonies pour ouvrir des débouchés aux produits de nos industries ». De Laveleye s'ouvrit de la question à John Stuart Mill, pour qui il éprouvait une vive admiration. L'écrivain anglais lui répondit (3 août 1869) qu'il « partageait » l'opinion générale des économistes sur l'inutilité « des colonies ». « Après un voyage en Hollande, » en Angleterre, en Espagne et au Portugal, » entrepris pour étudier spécialement cette question, écrit de Laveleye, je me rangeai complètement à l'avis de Mill » (*Lettres inédites de Stuart Mill*, dans la *Revue de Belgique*, 15 janvier 1885 ; rééd. dans *Essais et études*, t. III. Paris-Gand 1897 ; pp. 112-113 de la rééd.).

La première formulation ample et nette de ses idées se rencontre en 1873 dans l'ouvrage intitulé *Des causes actuelles de guerre en Europe et de l'arbitrage* (Bruxelles-Paris, 1873). de Laveleye y consacre un chapitre (pp. 53-58) aux *Guerres pour des colonies*. On y lit :

« La France et l'Angleterre, l'Espagne et la Hollande se sont fait jadis de longues et sanglantes guerres pour se disputer des colonies. On prétend que l'Allemagne ne reculerait pas devant une guerre nouvelle pour s'emparer de celles de la Hollande. Peut-être la guerre éclatera-t-elle entre les États-Unis et l'Angleterre pour le Canada, entre la Russie et l'Angleterre pour l'Inde. Cependant les guerres coloniales sont aujourd'hui des guerres insensées, car les colonies ne sont plus désormais pour la mère-patrie qu'une source d'embarras et une cause de faiblesse ».

Ayant ainsi posé sa thèse, de Laveleye entreprend de la démontrer. Sa démonstration est en quatre points :

1) *Les colonies sont coûteuses pour la métropole :*

« Il n'est pas de colonies, sauf Java (1), qui donne un profit net. Si on retranche du produit brut les dépenses de l'armée et de la flotte nécessaires pour les défendre, tout bilan colonial se soldé par un déficit. Voyez ce que coûte en ce moment à l'Espagne la conservation de « la perle des Antilles » (c'est-à-dire de Cuba). Après avoir mis son trésor à sec, elle deviendra peut-être l'occasion d'une guerre avec les États-Unis. Et cependant les ministères qui se succèdent à Madrid, jurent tous qu'ils ne consentiront jamais à son émancipation. Les colonies imposent au Portugal une dépense annuelle de plusieurs millions qui accroissent le déficit, et que lui rapportent-elles ? Rien que la coûteuse obligation d'envoyer des troupes dans l'autre hémisphère pour réprimer des insurrections, comme celle qui vient d'éclater à Macao. L'Algérie coûte à la France, revenu déduit, environ 50 millions de francs, année moyenne, ce qui fait depuis 40 ans 2 milliards de francs. Si cette somme avait été consacrée à l'instruction publique des différents degrés, quelle puissance, quelle richesse elle aurait produites dans ce beau pays, si favorisé sous tous les rapports ! Que d'universités, que de collèges, que d'écoles, que d'académies, que de laboratoires, on aurait pu doter avec le budget colonial !... La France avait un moyen de faire

(1) De Laveleye semble avoir éprouvé une sorte de secrète prédilection pour Java — ce qui ne laissait pas de le rapprocher de Léopold II. Dans son *Voyage de la Novara*, publié en 1868 dans la *Revue des Deux Mondes*, et réimprimé l'année suivante dans ses *Études et essais* (Paris 1869), il écrit : « Java est, je crois, la seule colonie qui rapporte à la mère-patrie un profit net considérable, sans maintenir l'esclavage et sans ruiner les indigènes. L'Inde au contraire, ce magnifique empire, ne donne à l'Angleterre que des déboires, un déficit annuel, des insurrections terribles et des inquiétudes perpétuelles ». Le régime économique de Java fait ensuite l'objet d'une description dont la tendance est nettement élogieuse (*Études et essais*, pp. 132 et sv.).

payer cher à l'Allemagne la conquête de l'Alsace, c'était de lui céder en même temps l'Algérie. Cela aurait coûté aux Allemands plus que l'intérêt des cinq milliards de l'indemnité ».

2) *Les colonies nuisent à la stabilité politique*

de la métropole :

« Les questions coloniales viennent jeter le trouble dans la marche du régime parlementaire, en introduisant une cause de dissolution dans la composition des partis. Il en résulte une grande instabilité dans l'existence des ministères, et l'administration de la mère-patrie est en souffrance pour des difficultés qui surgissent aux antipodes. C'est ce qu'on voit constamment en Hollande, et parfois en Angleterre ».

3) *Les colonies sont nécessairement mal administrées :*

« Les assemblées parlementaires sont très peu aptes à gouverner des colonies, premièrement parce qu'elles ne sont pas choisies à cet effet, secondement parce que la plupart des membres ne connaissent absolument rien aux questions coloniales. Quand, à la Chambre des Communes, on discute les affaires de l'Inde, la salle se vide. On ne peut abandonner au pouvoir exécutif le droit de tout faire, et cependant les Chambres sont incapables d'exercer un contrôle utile... Les ministres eux-mêmes, complètement absorbés par les soins des affaires intérieures et de la politique extérieure, et surtout par les luttes électorales, ne peuvent accorder au gouvernement des colonies qu'un temps très court et une attention très distraite. Quelle chance y a-t-il qu'ils les gouvernent bien ? »

4) *Les avantages que les colonies offraient anciennement à la métropole ont disparu :*

« Autrefois on pouvait espérer tirer profit des colonies en leur faisant payer un tribut et en s'y réservant un marché privilégié. Aujourd'hui on n'admet plus qu'on puisse traiter une colonie comme un pays asservi qu'on presse au profit de la mère-patrie... La Hollande, il est vrai, a construit ses chemins de fer en Europe avec le revenu net de Java, mais ce n'est pas avec le produit des impôts perçus dans l'île, c'est avec celui du café et du sucre cultivés sur les terres de l'État. En vertu des principes orientaux en matière de propriété, l'État s'est réservé de vastes étendues de terres publiques qu'il fait cultiver au moyen du travail en corvée. Aucun autre État ne jouit de cet avantage, et même, en Néerlande, un parti puissant et grandissant réclame l'abandon d'un système qui fait profiter les Hollandais des fruits du labeur des Javanais... Les colonies ne peuvent plus même offrir un marché privilégié pour les produits de la mère-patrie. Car, ou bien ce marché est tout-à-fait insignifiant relativement au commerce général avec l'étranger, comme c'est le cas pour les colonies françaises, ou bien, sous l'empire des idées de libre échange, il faut les ouvrir à tous, comme ont été obligées de le faire la Néerlande et l'Angleterre. Il y a plus ; les colonies anglaises ont imposé aux marchandises venant d'Angleterre des droits d'entrée aussi élevés qu'à celles venant de partout ailleurs ».

Et la conclusion :

« La possession de colonies est un anachronisme comme le régime colonial. C'est un legs du passé qui a eu son utilité autrefois en répandant la civilisation européenne au-delà des mers, mais qui est en opposition avec les institutions, les sentiments, les vrais intérêts de l'époque actuelle. Cet anachronisme disparaîtra ; il perd visiblement du terrain, et désormais tout État refusera d'acquiescer des colonies, et s'il en possède, cherchera à les émanciper... ».

Il y a peu d'originalité dans cette argumentation. On retrouve ici les thèmes essentiels qui avaient été développés antérieurement par maints adeptes du libéralisme économique, et notamment par Jean-Baptiste Say dans son *Cours complet d'économie politique pratique*, paru en 1828-1829 (1). De Say à de Laveleye, la distance n'est pas grande : c'est la même pensée, très claire, mais un peu courte.

Cette pensée, nous allons la voir s'exprimer de manière plus tranchante encore dans les *Éléments d'économie politique*, qui datent de

1882. Émile de Laveleye, abordant dans les *Éléments* l'étude des colonies, évoque d'abord les leçons du passé.

L'ancien système colonial, déclare-t-il, s'est soldé par un échec. Ce système « reposait sur deux monopoles ». « La mère-patrie se réservait le droit exclusif d'acheter les produits des colonies et de les vendre en Europe. Elle comptait ainsi, à défaut de concurrents, les acheter à bon marché et les vendre cher : premier monopole. Elle se réservait aussi le droit exclusif de vendre dans ses colonies ses produits fabriqués, comptant encore une fois, faute de concurrents, en obtenir un prix très élevé : second monopole.

« Ces espérances ont été déçues : la violation de la liberté n'a produit, comme toujours, que des fruits amers. D'une part, accablées sous un si grand nombre d'entraves, les colonies sont restées pauvres et ont peu acheté. D'autre

(1) Cf. H. Oppenheimer, *Le libéralisme français au début du XIX^e siècle (Jean-Baptiste Say) et la colonisation* (Paris 1930).

part, les habitants de la métropole ont payé cher les produits de leurs colonies, que le libre commerce leur aurait apportés, d'ailleurs, à meilleur compte : impôt déguisé et qui dépassait de beaucoup le maigre profit.

« Ajoutez à cela la cruelle exploitation des Indiens, l'esclavage des noirs, la quantité effroyable d'argent et de sang qu'a coûté leur affranchissement, dans les colonies de la France, de l'Angleterre, et récemment aux États-Unis, l'anéantissement de l'antique civilisation du Pérou et du Mexique, et les dépenses ruineuses de l'administration des armées et des flottes, enfin plus d'un demi-siècle de guerres barbares entre les États européens à l'occasion des colonies, et l'on se convaincra que la somme des maux l'emporte de beaucoup sur celle des avantages.

« Sans doute, la découverte de l'Amérique et le commerce avec l'Asie ont élargi le domaine du genre humain et lui ont procuré la jouissance d'un grand nombre de denrées utiles ou agréables. Mais le commerce aurait apporté ces mêmes biens au monde, sans les lui faire payer si cruellement ».

Suit alors la condamnation des colonies contemporaines, avec les mêmes arguments, ou peu s'en faut, que dans le volume précédent.

Les colonies sont coûteuses : « Aujourd'hui, il n'est pas une colonie qui ne coûte aux habitants de la métropole plus qu'elle ne leur rapporte. Peut-on rêver une plus magnifique possession que l'Inde ? Un immense empire peuplé de 300 millions d'hommes laborieux et soumis, et, sur les étages qui descendent, en pente douce, des sommets de l'Himalaya jusqu'à la mer, produisant tout, parce que tous les climats et tous les terrains s'y succèdent, empire qui est le théâtre d'une des antiques civilisations du globe. Et cependant faites le compte : un déficit annuel et permanent, des inquiétudes continuelles, et, ce qui est pire, des rivalités sourdes ou des guerres coûteuses avec l'un ou l'autre État européen... Les économistes anglais ont dressé la balance : elle ne se solde pas en leur faveur. Les cadets des familles aisées sont employés par le Trésor indien, mais en réalité c'est le peuple anglais qui les paye. La couronne d'impératrice que la reine d'Angleterre a récemment posée sur son front a coûté et coûtera encore bien des milliards à ses sujets ».

Les colonies sont mal administrées : « Pour gouverner les colonies, il faut cet esprit de suite et d'autorité qu'on peut attendre du pouvoir absolu, mais non de ministères parlementaires, qui changent à chaque moment, apportant au gouvernement des vues différentes et souvent opposées. Un parlement élu pour régler les affaires du pays n'a ni la capacité ni le goût de s'occuper de celles des colonies ».

Les colonies sont un mal politique pour la métropole : « Les affaires des colonies venant compliquer celles du pays même, déjà assez

délicates, augmentent encore les difficultés et l'instabilité du régime parlementaire. Comme exemple on peut citer la Hollande ».

Enfin, « le plus grand mal est que la possession des colonies multiplie, entre les peuples, les points de contact et les causes de conflit. Voyez les différends qui s'élèvent, à tout moment, entre l'Angleterre et les États-Unis ». Jean-Baptiste Say disait déjà que les colonies étaient une « source féconde en discordes sanglantes ».

De Laveleye termine ce chapitre par une phrase que l'on cite parfois encore : « Les États qui n'ont pas de colonies peuvent s'en consoler, et ceux qui en ont doivent s'approprier à les perdre, et cette perte sera encore un gain ».

Pareille doctrine, à l'époque, ne fit nullement scandale. Elle était dans la ligne d'une école d'économie politique libérale — dominant par exemple un organe aussi important que le *Journal des Économistes* — qui n'éprouvait aucune tendresse pour les colonies ; qu'on se souvienne du mot de Stuart Mill « partager l'opinion générale des économistes sur l'inutilité des colonies ». En Belgique même, elle correspondait à des opinions très répandues. Émile de Laveleye n'hésitait pas à écrire en 1882 : « La Belgique ne songe nullement à fonder des colonies aux bords du Congo. Je crois avoir résumé sur ce point l'opinion de la grande majorité de mes concitoyens dans le chapitre de mon volume récemment publié : « Éléments d'économie politique », sur les colonies » (*Les Français, les Anglais et le Comité international sur le Congo en 1882*, dans la *Revue de Belgique*, 15 décembre 1882 ; rééd. dans *Essais et études*, t. II, Paris-Gand 1895 ; p. 380 et n. 1 de la rééd.).

Comment Léopold II songea-t-il à associer à son œuvre cet adversaire à première vue irréductible ? Il faut voir ici, je pense, un des traits du profond connaisseur d'hommes que fut le Roi.

Léopold II avait eu maints entretiens avec de Laveleye. Dans une lettre de ce dernier de 1868, on trouve cette notation : « Le Roi m'a fait appeler de nouveau pour causer de différentes choses : développement général de notre commerce, relations extérieures ; mille compliments pour mes travaux. Nous avons causé avec accompagnement de tonnerre et d'éclairs. Il a été d'une amabilité parfaite » (*Lettres et souvenirs*, Paris-Verviers 1894, p. 91-92 ; rééd. dans *Lettres intimes*, Bruxelles 1927, p. 239). Le Roi connaissait l'intelligence, l'ouverture d'esprit du professeur liégeois, il savait aussi le crédit dont il jouissait en Europe. Il n'hésita pas à l'utiliser. Ayant affaire à un homme d'une grande générosité de cœur, il ne doutait pas de son adhésion à une œuvre où, au début tout au moins, la générosité serait mise au premier plan. Ayant affaire à un homme de doctrine, il connaissait la distance qui sépare les idées théoriques de celles qui naissent au contact des faits...

Et de fait, de Laveleye se laissa entraîner. En 1876, il participa à la préparation de la Conférence de Géographie (1), puis à la Conférence elle-même, en qualité de délégué belge. Il prit ainsi, nous dit son biographe Goblet d'Alviella, « une part active aux délibérations d'où sortit l'Association internationale africaine » (2).

L'année suivante, il donnait à la *Revue des Deux Mondes* (livraison du 1^{er} avril 1877) un article sur *L'Afrique centrale et la Conférence géographique de Bruxelles* (3). Décrivant les objectifs et les résultats de la Conférence de 1876, il insistait sur leur caractère désintéressé et civilisateur. « Ce qu'il y a de beau dans le but poursuivi par la conférence de Bruxelles », écrivait-il, « c'est qu'il s'agit non pas de conquérir l'Afrique centrale par la force, au profit d'un seul État, mais de faire entrer cette immense région dans le grand courant de la civilisation, par la paix et le commerce, au profit de l'humanité tout entière... Il est à souhaiter que tous les peuples de l'Europe s'associent de tout cœur dans cette sainte croisade de la

civilisation contre la barbarie et le trafic des êtres humains... Au sein de la conférence de Bruxelles, les représentants des différentes nations se donnaient la main, oubliant toute animosité et tout grief ancien pour ne songer qu'à la noble mission à poursuivre en commun. Ne serait-ce pas une admirable affirmation du grand principe de la fraternité humaine que de voir, au milieu du bruit des armes et de prépa-

(1) Trois réunions préparatoires des membres belges de la Conférence se tinrent le 16 août et les 9 et 13 septembre 1876. De Laveleye, absent aux deux premières, participa à la troisième (cf. Archives du Minist. des Affaires Étrang., volume *Afrique, Conférence géographique de Bruxelles, Association Internationale Africaine, 1876-1884*, pièces 3, 7, et 8).

(2) Goblet d'Alviella, *Émile de Laveleye* (Bruxelles 1895), p. 140.

(3) Ce texte a connu trois réimpressions : en 1877 sous forme de brochure (*L'Afrique centrale et la Conférence géographique de Bruxelles*, Bruxelles 1877, une broch. in-16 de 87 p.), en 1878 dans une brochure intitulée cette fois *L'Afrique centrale et la Conférence géographique de Bruxelles. Lettres et découvertes de Stanley* (Bruxelles 1878, 221 p.) et où le texte de Laveleye est suivi de la traduction des passages les plus importants des lettres de Stanley au *Daily Telegraph* ; en 1895 enfin dans le recueil des *Essais et études*, t. II, pp. 129-154. Nous citons d'après cette dernière édition.

ratifs de guerre, naître et se développer une association internationale qui, créée par l'initiative d'un souverain et soutenue par la sympathie et le concours de tous les autres, ferait appel aux sentiments de charité des différents peuples de notre continent, pour apporter aux infortunés habitants d'un continent voisin l'ordre, la sécurité, la liberté, la suppression de la traite et tous les bienfaits de la civilisation moderne ? » (p. 152-154).

On voit par ces citations dans quel esprit de Laveleye s'était associé à l'œuvre royale. Dans un ou deux autres passages de l'étude, cependant, on a le sentiment que l'auteur pressent plus ou moins obscurément les objectifs ultérieurs de l'entreprise et qu'il n'est pas sans en subir la séduction. Il brosse, en effet, un tableau extrêmement optimiste des ressources de l'Afrique centrale, telles que les font connaître les derniers récits des voyageurs : sol fertile, produits abondants, possibilités économiques considérables. « L'Afrique centrale, écrit-il, que l'on croyait naguère encore vouée à une stérilité complète, offre au contraire, dans ses phénomènes atmosphériques, dans sa faune et sa flore, une exubérance de vie et de puissance qui n'est égalée ni dans l'Inde ni même au Brésil » (p. 137). Entraîné par ces considérations enthousiastes, il s'écrie : « Un instant de réflexion suffit pour faire comprendre le magnifique avenir des colonies qui ne tarderont pas à s'établir dans ces régions (p. 136). Sans doute peut-on supposer que le terme « colonies » a ici sous sa plume avant tout le sens d'« établissements européens », mais ailleurs, aucune équivoque n'est possible lorsqu'il déclare : « La centième partie des efforts qu'a coûtés la conquête de l'Inde suffirait pour fonder ici un empire plus grand, plus productif, moins coûteux à administrer... » (p. 152).

En décembre 1882, de Laveleye publie dans la *Revue de Belgique* un article sur *Les Français, les Anglais et le Comité International sur le Congo en 1882* (réimprimé dans les *Essais et études*, t. II, p. 362-383). Il y décrit à grands traits l'œuvre de l'A. I. A. et de ses expéditions par la côte orientale, puis celle du Comité d'Études et de ses expéditions au Congo. Il rappelle alors l'incident Stanley-Brazza, qu'il déplore. « J'applaudis, pour ma part, chaque fois qu'un État civilisé étend son action sur des contrées encore livrées à la barbarie ; mais n'eût-il pas été préférable, et pour le progrès de la civilisation, et dans l'intérêt de la France elle-même, que M. de Brazza eût arboré à Brazzaville le drapeau international de l'Association, dont il avait été l'un des plus hardis pionniers, plutôt que celui de son pays ? Si les explorateurs des autres nations imitent

l'exemple de M. de Brazza, nous aurons bientôt, sur les bords du Congo, des territoires anglais, allemands, portugais, italiens et hollandais, avec leurs frontières, leurs forts, leurs canons, leurs soldats, leurs rivalités, et, peut-être un jour, leurs hostilités... N'aurait-il pas mieux valu, comme l'ont voulu les promoteurs de de l'Association et du Comité, fusionner les forces de ces nationalités diverses en une œuvre internationale et humanitaire travaillant au profit de tous ? » (p. 381).

De Laveleye formule ensuite ses vœux personnels. « Le seul moyen de couper court à ces rivalités qui commencent à peine, c'est de neutraliser le bassin du Congo et d'y accomplir une œuvre internationale ». L'œuvre internationale qu'il entrevoit, ce serait la construction, aux frais communs des nations civilisées, du chemin de fer des cataractes. « Cette entente des pays civilisés pour entreprendre, à frais communs, un grand travail d'intérêt général, dont profiterait le genre humain tout entier, ne serait-elle pas une magnifique manifestation du principe de la solidarité des peuples ? » (p. 382).

Dans une étude ultérieure, de Laveleye cite un extrait d'une lettre que de Lesseps lui avait adressée au reçu de l'article de la *Revue de Belgique*. Lesseps lui écrivait (1^{er} février 1883) : « J'ai lu votre étude avec le plus vif intérêt. L'idée de la neutralisation du Congo me paraît excellente. Sa réalisation serait digne de notre époque ; elle couronnerait admirablement les efforts héroïques de ceux qui ont ouvert cette partie du continent africain à l'Europe civilisée. Je fais des vœux pour la réalisation de votre projet, dont le roi des Belges a eu la généreuse initiative et au succès duquel j'aimerais à participer » (1). Ceci signifie-t-il que l'idée de la neutralisation du Congo (idée que de Laveleye, notons-le, n'exprimait encore dans la *Revue de Belgique* de décembre 1882 que de manière extrêmement sommaire), venait du Roi, et que le publiciste belge s'était fait en l'occurrence l'interprète des vœux de Léopold II ? En réalité, il y a dans la lettre de Lesseps une équivoque trompeuse. Le projet dont le Roi, à cette époque, s'était fait le parrain, visait la neutralisation des stations du Comité d'Études, alors que de Laveleye — en dehors, semble-t-il, de l'intervention du Roi — envisageait à brûle-pourpoint la neutralisation du bassin du Congo.

S'il n'est pas certain que de Laveleye, en

(1) *The Congo neutralized*, dans *The Contemporary Review*, juin 1883, p. 768, n. 1 ; *La neutralité du Congo*, dans la *Revue de droit international et de législation comparée*, t. XV, 1883, p. 255, n. 1 (= réimpression dans les *Essais et études*, t. III, p. 19, n. 1).

décembre 1882, ait reçu ses inspirations du Palais, il va être manifestement dans les mois qui suivent en contact avec le Roi. Nous en trouvons une preuve dans la correspondance du ministre anglais des Affaires étrangères, Lord Granville, avec le ministre de Grande-Bretagne à Bruxelles, Sir Savile Lumley (Public Record Office, Granville Papers, G. D. 29/156 et G. D. 29/198). De Laveleye ayant sollicité du gouvernement britannique des informations sur la question du Congo, Granville écrit à Lumley (27 avril 1883) : « Is Laveleye to be trusted ? I trust to your discretion to give him as much or as little information as you think judicious. A good article from him would be of use ». Lumley répond le 4 mai : « In reply to yours of the 27th ult., I can state that M^r Émile de Laveleye is a person thoroughly to be depended upon and there is certainly no one better able to write a good article on the Congo than he ». Mais ce qui est particulièrement intéressant pour nous, c'est que la suite de la correspondance montre que les relations entre de Laveleye et Lumley s'étaient établies via Jules Devaux, c'est-à-dire via le chef de cabinet du Roi. Lumley écrit le 6 mai : « I propose... to let M^r Émile de Laveleye know, through Devaux, that if he wants materials for

the article he is now writing on the Congo, he can be supplied with them », et le 27 mai : « Before leaving Brussels I asked Devaux to write to M^r Laveleye and tell him that if he wanted materials for the article he was writing on the Congo, they could be supplied to him ». Il est donc clair que de Laveleye était en contact avec le cabinet du Roi.

L'influence des directives royales apparaît clairement dans l'article *The Congo neutralized* que publie en juin 1883 la *Contemporary Review*. Évoquant les rivalités que provoque et que semble devoir provoquer encore la question du Congo, de Laveleye y propose deux solutions : ou bien la neutralisation du Congo (une neutralisation qui ne s'étend d'ailleurs plus à tout le bassin, mais seulement au cours du fleuve, sur lequel la navigation serait contrôlée par une commission internationale, semblable à celle du Danube), ou bien — et c'est ici que percent les idées chères à Léopold II —, la neutralisation des stations fondées au Congo. Citons l'auteur : « The best way to prevent all disputes and contentions in the future would be to subject the Congo, like the Danube, to common control, neutralizing the mouth of the river and its banks, and placing the administration in the hands of an international commission ». Mais si ce projet demeure irréalisable, « there is still a measure which it depends only on England to carry out, and which would enable this civilizing mission to be effectually pursued on the Congo. This measure would consist in recognizing all the stations founded by the International Association, and also the mission settlements, as neutral and independent ». De Laveleye prend énergiquement la défense de l'Association et des traités qu'elle a conclus, et termine par une grande tirade où seule revient — et cela est caractéristique — l'idée de la neutralisation des stations : « The grand idea of the King of the Belgians, to unite in a great International Association all, without any distinction as to either nationality or religion, who are willing to do what they can towards advancing the work of civilization in Central Africa, is an enterprise at once so noble, so disinterested, so worthy of our age, that no nation could find grounds for refusing to recognize the neutrality of the stations founded by this Association in the sole interest of general humanity. England has but to say a word, and the work is done ; the future of this great enterprise is assured ».

Peu après, de Laveleye reprend les mêmes thèmes — et presque entièrement dans les mêmes termes — dans un article de la *Revue de droit international et de législation comparée* (t. XV, 1883) : *La neutralité du Congo* (réimprimé dans les *Essais et études*, t. III, p. 17-25). Ici encore, à côté du projet de neutralisation du Congo, celui de la neutralisation des « établissements créés par l'Association Internationale » est bien mis en évidence : ce serait, écrit de Laveleye, « une mesure moins générale et qui suffirait cependant pour assurer le développement de l'œuvre humanitaire sur les rives du Congo ».

La neutralisation du Congo, dont de Laveleye avait été un des premiers à lancer l'idée, devait être discutée en 1883 par l'Institut de droit international (cf. R. S. Thomson, *Fondation de l'É. I. C.*, Bruxelles 1933, p. 136-137). Mais l'avenir était à d'autres solutions politiques.

En janvier 1885, un article sur John Stuart Mill, où il rappelle le conseil qu'il avait pris de lui sur le problème colonial, conduit de Laveleye à réaffirmer ses convictions anticolonialistes. Il répète ses arguments des *Éléments d'économie politique* et dénonce le « mirage des annexions coloniales ». Mais, ajoute-t-il — avec ce qui est déjà à cette date une certaine naïveté —, « ce que je viens d'écrire ne s'applique nullement à notre Association africaine. J'ai eu l'honneur d'être l'un de ses membres fondateurs, et souvent je l'ai défendue dans la presse chez nous et à l'étranger. Elle est, en effet, une œuvre internationale et humanitaire dans

la plus haute acceptation du mot. Son but n'est pas de favoriser l'intérêt exclusif d'un seul peuple, par la voie des monopoles et des privilèges, mais d'ouvrir tout un continent à l'action civilisatrice de l'Europe entière, sans préférence et sans exclusion : grande et noble idée, que tout philanthrope doit approuver et à laquelle le monde civilisé vient d'accorder une consécration officielle » (*Lettres inédites de Stuart Mill*, dans la *Revue de Belgique*, 15 janv. 1885 ; rééd. dans les *Essais et études*, t. III p. 106-125).

Peu de temps après, l'État du Congo naît. « Je ne puis m'empêcher de regretter, écrit de Laveleye dans la *Revue de Belgique*, que cette noble et grande œuvre ait perdu, en partie, son caractère international » (*Les conditions économiques du Congo*, dans la livraison du 15 mai 1885 ; rééd. dans les *Essais et études*, t. III, p. 126-140). Mais ces regrets sont assez platoniques. Car tout aussitôt, de Laveleye passe à la description des ressources du Congo et, une fois de plus, s'enthousiasme. Stanley a déclaré que les deux tiers du Congo sont « d'une fertilité incomparable », et que de part et d'autre des rives du fleuve spécialement, « s'étendent des contrées d'une fertilité inouïe ». « Certes, on sera porté à croire que Stanley s'exagère les richesses du continent qu'il a révélé au monde et dont il est, pour ainsi dire, le Christophe Colomb ; mais, quoi qu'il en soit, il ne peut faire doute pour personne que ce vaste territoire ne soit fait pour produire, en quantités presque illimitées, des choses utiles à l'homme ».

En 1890, de Laveleye voit les réalités en face : il parle de « notre magnifique empire du Congo » (*Le Congrès des chemins de fer*, dans la *Revue de Belgique*, 15 juillet 1890 ; rééd. dans *Essais et études*, t. III ; p. 308 de la rééd.). Est-ce la conversion du vieil anticolonialiste ? On serait presque tenté de le penser en lisant, peu après, l'article qu'il consacre au *Partage de l'Afrique en 1891* (*The Forum*, janvier 1891, et *Revue de Belgique*, 15 mars 1891 ; réimpr. dans *Essais et études*, t. III, p. 323-339). Décrivant l'occupation du continent noir, l'auteur déclare : « Quelque étranges qu'aient été les procédés de ces partages et de ces délimitations, tout ami de l'humanité s'en réjouira. D'abord, dans la zone centrale sont proclamés les principes les plus admirables : la liberté du commerce et des cultes, le traitement égal de tous, la paix basée sur la neutralité. Même les territoires où chaque État poursuivra ses intérêts particuliers, deviendront des centres de civilisation et de progrès. Il en résultera aussi un bienfait inappréciable : la suppression de la traite qui dévaste le continent noir... En somme, ce n'est rien moins qu'un continent tout entier qui prend sa place dans le mouvement économique et social de l'humanité, comme s'il venait d'être découvert... »

Ces lignes sont-elles de la même main que celle qui signait les *Éléments d'économie politique* ? Oui sans doute, mais le théoricien cédaît devant les faits. Il avait applaudi aux premiers pas de l'entreprise africaine, alors qu'elle n'était encore qu'humanitaire et civilisatrice. Devenue colonisatrice, elle demeurerait entraînée par elle. Comment d'ailleurs aurait-il pu s'en dégager ? La proscription de la forme coloniale voulue par les économistes libéraux était chose pratiquement réalisable lorsque — comme au milieu du XIX^{me} siècle — les colonies étaient presque toutes soit des colonies blanches, soit des terres de vieille civilisation, comme les colonies asiatiques. Elle n'était plus réalisable à partir du moment où l'on pénétrait dans les ténébres arriérées de l'Afrique.

Il y a plus. L'auteur des *Éléments d'économie politique* était un calculateur — comme Say l'avait été, comme l'avaient été nombre de collaborateurs du *Journal des Économistes* — qui faisait la balance des dépenses et des recettes coloniales, et concluait que les dépenses étaient toujours supérieures aux recettes. L'auteur des articles sur le Congo et sur l'Afrique était un homme qui s'était intéressé dès l'abord au continent noir sous l'angle moral, et qui en

était venu à voir de plus en plus nettement l'aspect moral — la nécessité morale, dirions-nous mieux — de la colonisation.

Vu de la sorte, le cas de Laveleye prend une valeur qui dépasse sa propre personne. L'évolution qu'il a connue est celle qu'a connue la doctrine même qu'il incarnait. Si l'anticolonialisme libéral, en effet, est mort, ce n'est pas parce que l'on a prouvé que ses calculs étaient faux (ils étaient en général fort exacts) ; c'est parce que les économistes libéraux ont aperçu qu'au-delà des recettes et des dépenses, il y avait une œuvre civilisatrice qui transcendait les chiffres, et que cette œuvre, la colonisation seule était à même de la réaliser.

20 août 1953.
J. Stengers.

E. de Laveleye, *Lettres et souvenirs* (Paris-Verviers 1894) ; *Lettres intimes*. Préface d'E. Mahaim (Bruxelles 1927). — Ch. Potvin, *Émile de Laveleye* (Bruxelles 1892). — Goblet d'Alviella, *Émile de Laveleye* (*Annuaire de l'Académie*, 1895). — M. Wilmotte, *Trois semeurs d'idées. Agénor de Gasparin, Émile de Laveleye, Émile Faguet* (Paris 1907). — E. Mahaim, Notice sur E. de Laveleye dans *L'Université de Liège de 1867 à 1935. Liber Memorialis*, t. I (Liège 1936), pp. 672-676. — R. Gilsoul, *Les influences anglo-saxonnes sur les lettres françaises de Belgique de 1850 à 1880* (Bruxelles, 1953), *passim* et spécialement pp. 80 et sv.